

DECLARATION PREALBLE AU COMITE TECHNIQUE DU 20 JUN 2019

Monsieur le secrétaire général,

Le mardi 4 juin 2019, les chefs des juridictions administratives ont été avertis par le secrétaire général du Conseil d'Etat que les crédits de rémunération et le plafond d'emplois pour les premiers mois de l'année faisaient apparaître un niveau de consommation supérieur à la capacité budgétaire autorisée et nécessitaient donc de prendre sans délai des mesures correctives..

A l'origine de cette situation, comme en 2012 et en 2015 une gestion prévisionnelle des ressources humaines défailante et une méconnaissance des effectifs aboutissaient à un dépassement du plafond d'emploi de plus de 50 magistrats.

Pour pallier à cette situation la décision du gel des crédits sans délai pour une durée encore inconnue tombait brutalement signifiant ainsi la fin des recrutements et des renouvellements des contrats de vacataires mais également des aides à la décision sans interrogation sur les conséquences qui en découleraient.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA

- ✓ contestent et s'opposent fermement à cette décision,
- ✓ alertent le secrétariat général sur les conséquences que ce gel aura sur la communauté juridictionnelle,
- ✓ regrettent que les organisations syndicales représentatives n'aient pas été consultées et informées de cette mesure qui n'a, par ailleurs, été faite aux greffiers chef qu'à l'occasion de la première journée de leur rencontre annuelle,
- ✓ constatent à quel niveau de considération sont placées les organisations syndicales.

Sur le plan humain, il est consternant que les chefs de juridiction et les greffiers en chef soient contraints d'informer sans aucun délai les vacataires et assistants de justice du non renouvellement de leur contrat et de les inviter à pointer à Pôle Emploi.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA dénoncent ce manque de considération pour ces agents contractuels, maillon indispensable au bon fonctionnement des juridictions administratives et soulignent l'image que donne la juridiction administrative.

Sur le plan conjoncturel, dans un contexte marqué par une activité croissante du contentieux de l'urgence, l'indigence des effectifs, le non renouvellement des contrats et le défaut de recrutement de vacataires impacteront cruellement les greffes face au poids de ce contentieux toujours croissant durant la période estivale.



FORCE OUVRIERE a déjà alerté sur la dégradation des conditions de travail dans ces services, réclamant notamment un renforcement des équipes.

Sur le plan structurel, l'exécutif a privilégié le recrutement d'agents contractuels : les juristes assistants, « les soutiers de la justice administrative », au détriment de magistrats. Ce choix illustre la philosophie générale d'une mesure qui priorise les préoccupations budgétaires et ne reflète en rien le niveau de priorité nécessaire aux enjeux de la justice.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA considèrent qu'il est déraisonnable d'estimer que le maintien de la qualité de la justice administrative est possible sans se demander si les effectifs et les moyens doivent être augmentés ou réduits, sans le recrutement d'un nombre important de magistrats, de greffiers, d'agents de greffe dans un cadre pérenne et rappellent à nouveau qu'elles s'opposent à la réduction en effectif des assistants du contentieux et insistent sur leur maintien en qualité d'aide à la décision.

Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur les dépenses considérables effectuées dans le cadre des réaménagements des juridictions administratives pour l'accueil des juristes assistants qui ne rencontreront que.... des chaises vides.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA demandent que le Conseil d'Etat :

- ⇒ renonce au gel des crédits,
- ⇒ privilégie le recrutement de personnels titulaires,
- ⇒ négocie une enveloppe budgétaire préservant une marge de manœuvre permettant une souplesse de gestion évitant la mise en péril de l'exercice de notre mission de justice,
- ⇒ maintienne l'enveloppe budgétaire réservée au complément indemnitaire annuel également mise en cause dans le gel des crédits.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA resteront dès maintenant attentifs à la situation de chaque juridiction, à la charge de travail de ceux qui restent sur le « pont », agents de greffe comme magistrats.

Lors des élections de décembre dernier les représentants des personnels ont été désignés par un processus démocratique. Ce résultat nous oblige à nous battre pour la défense des droits des nos collègues car nous sommes garants de leurs droits. Aussi, nous continuerons à agir pour la défense des missions de service public qui nous sont confiées, des postes, des statuts, et des conditions de travail.

Les droits syndicaux sont un indicateur de la qualité du dialogue social que l'administration souhaite avoir avec les organisations syndicales, en leur donnant la capacité de représenter correctement les agents et de suivre les dossiers complexes.

FORCE OUVRIERE et l'UATS-UNSA ont donc décidé aujourd'hui de ne pas siéger à ce comité technique spécial des agents de greffe des juridictions administrative pour marquer leur désapprobation et leur refus de cautionner des pratiques de faux dialogue social et de précarisation des droits syndicaux.